

# *Les miracles confirment la Parole de Dieu*

*Roy H. Lanier, Jr.*

Dieu a souvent agi d'une façon merveilleuse par des miracles mais aucun miracle ne peut donner la rémission des péchés. Ce n'est jamais dans ce but que Dieu agit par des miracles.

Les miracles jouent toujours un rôle dans la transmission de la Parole de Dieu à ceux-là même qui sont témoins de ces miracles. Mais ce sont les vérités données par Dieu, et non pas les miracles, qui changent le cœur de l'homme. En lisant la Bible, on pourrait avoir l'impression que Dieu n'a pas cessé de faire des miracles. Or, les miracles n'ont un rôle important qu'au cours de trois périodes bibliques.

1) Il faut d'abord se souvenir des nombreux miracles accomplis par Dieu pendant la vie de Moïse et accompagnant son œuvre. Les miracles ont joué un rôle dans la constitution de la nation d'Israël, à commencer par Abraham, puis jusqu'à la conquête de la terre promise avec Josué. Au cours de cette période le texte biblique rapporte nombre de miracles. Après la conquête de la terre promise les miracles sont de moins en moins présents dans la vie du peuple.

2) Une seconde période où les miracles prennent de l'importance est celle qui voit apparaître les grands prophètes. Du vivant d'Elie, d'Elisée, d'Esaïe, de Daniel, d'Ezéchiël et nombre d'autres prophètes, Dieu a manifesté nombre de prodiges et signes. Le rôle des miracles diminue de nouveau avec le temps de la captivité et la période recouvrant la fin de l'Ancien Testament.

3) Au cours du ministère de Jésus, puis de ses apôtres, se manifeste une troisième période

de nombreux miracles. De nombreux miracles établissent que Jésus est le Messie et le Fils de Dieu. Le rôle des miracles diminue à nouveau au fur et à mesure que l'Évangile se répand à travers l'Empire romain et que des hommes inspirés de Dieu lèguent à l'Église les écrits du Nouveau Testament. Les écrits les plus tardifs ne parlent pratiquement plus des miracles ou d'une doctrine relative aux miracles<sup>1</sup>.

Des miracles apparaissent occasionnellement en dehors de ces trois périodes mais cela n'a rien à voir avec la véritable pluie de miracles au cours de ces trois périodes de l'histoire biblique. La raison est celle-ci : au cours de ces trois périodes particulières de l'histoire biblique Dieu accorde aux hommes une révélation de sa volonté. La coexistence des miracles et de la révélation de la Parole de Dieu n'est pas une coïncidence. En étudiant aujourd'hui la Bible nous pouvons avoir une vue d'ensemble qui nous permet de voir comment Dieu a confirmé sa révélation au moyen de tels prodiges. 1) Moïse reçut la loi, 2) les prophètes ont reçu diverses révélations supplémentaires de Dieu et annonçaient par avance la venue du Messie et du salut, et 3) Jésus et ses apôtres ont finalement apporté la révélation complète de Dieu, l'Évangile du Seigneur Jésus-Christ. Au cours de cette étude nous nous pencherons sur la troisième période biblique qui vit une pluie de miracles et qui nous est décrite dans le Nouveau

<sup>1</sup> Ces écrits comprennent 1 et 2 Timothée ; Tite ; Hébreux ; 1 et 2 Pierre ; 1, 2 et 3 Jean ; Jude ; Apocalypse.

Testament à travers le ministère de Jésus et la vie de l'Église des premiers temps.

### **LA PROMESSE DES MIRACLES**

Jésus a enseigné pendant trois courtes années et demi et ce dans un petit pays, la Palestine. Il a choisi douze hommes pour l'accompagner dans ses déplacements à travers le pays. Ils reçurent son enseignement et furent préparés pour le travail futur qu'ils devaient accomplir. Il leur promit de ne pas les laisser seuls, mais de leur envoyer un Consolateur, le Saint-Esprit pour leur venir en aide après son départ (Jn 14.25–26). Cette Personne aiderait ces hommes à se souvenir de ses enseignements car ils n'auraient pu se souvenir avec exactitude et complètement de tout ce que Jésus avait enseigné.

Le Consolateur devait aussi leur enseigner tout ce que Dieu voulait révéler aux hommes en plus. L'Esprit devait parfaire leur éducation spirituelle. Jésus n'a pas enseigné de prime abord tout ce qu'ils devaient connaître (Jn 16.4). Ils n'auraient pas pu supporter toute cette révélation (Jn 16.12). Il avait parlé "en paraboles" (Jn 16.25) afin d'introduire des doctrines encore trop difficiles à saisir pour les apôtres, au point où ils en étaient de leur compréhension. Au moment voulu, l'Esprit leur révélerait la Parole de Dieu qu'ils pourraient enseigner aux premiers disciples.

Parallèlement à ces promesses, Jésus annonça que des signes accompagneraient "ceux qui auront cru" (Mc 16.17). Ces signes devaient servir à confirmer leurs enseignements afin que leurs auditeurs puissent avoir l'assurance de l'origine divine de ces enseignements. Ces signes consisteraient à chasser les démons, à parler de nouvelles langues, à être protégés des serpents venimeux et des breuvages empoisonnés, à opérer des guérisons miraculeuses (Mc 16.17–18).

Ceux qui lisent ce texte oublient trop souvent le fait que Marc décrit comment ces signes furent employés. Ils n'étaient nullement employés d'une façon qui ressemble à ce que font, de nos jours, les faiseurs de miracles. Marc 16.20 rappelle, au contraire, comment ces signes avaient pour but de confirmer la parole que Dieu révélait.

### **LA RAISON D'ÊTRE DES MIRACLES**

#### **Les miracles confirmaient la Parole de Dieu**

Nous pouvons comprendre la raison d'être

des miracles opérés par Dieu lorsque nous constatons qu'ils servent de signes qui accompagnent l'œuvre d'enseignement accompli par les apôtres. Ces miracles n'avaient nullement pour but d'éblouir des auditoires, d'encourager des prétentions extravagantes, de pousser à l'orgueil ceux qui les accomplissaient, de permettre de recevoir de l'argent et de bâtir des empires financiers, d'éradiquer la maladie.

Chaque fois que des pouvoirs surnaturels se manifestent c'est pour accompagner la révélation d'une vérité donnée par Dieu. Les apôtres recevaient et enseignaient des vérités nouvelles liées à l'Évangile du Christ et, de ce fait, accomplissaient des prodiges d'origine surnaturelle. Cela prouvait qu'ils avaient reçu leur pouvoir de Dieu et que, par conséquent, leur enseignement venait aussi de Dieu.

Les signes servirent à établir la conviction que Jésus est le Fils de Dieu. Ce fut la raison pour laquelle Jean écrivit son Évangile ("afin que vous croyiez", Jn 20.30–31). La foi ne pouvait se fonder uniquement sur le fait d'avoir vu un miracle. Il fallait aussi avoir entendu l'enseignement apostolique se rapportant à Jésus de Nazareth, le Fils de Dieu. Les miracles sont les compagnons de l'Évangile et qui attestent sa véracité.

Cette nouvelle révélation, l'Évangile, fut d'abord donnée par le Seigneur, puis confirmée par ses apôtres. Finalement, Dieu a confirmé les vérités de l'Évangile grâce à des signes, des prodiges, des miracles et divers dons du Saint-Esprit accordés selon sa volonté (Hé 2.3–4).

#### **Les miracles montraient qu'ils étaient en accord sur les doctrines**

Les apôtres ne se contredisaient pas puisqu'ils n'enseignaient que les vérités que Dieu avait bien voulu leur révéler. Lorsque deux apôtres opéraient des miracles par la puissance de Dieu cela permettait d'attester l'origine divine et l'accord de leurs enseignements respectifs. Jésus avait déjà fait la promesse que "là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18.20). Cette promesse replacée dans son contexte nous apprend que chacun des apôtres devait recevoir les "clés du royaume" promises auparavant à l'apôtre Pierre (Mt 16.19). En Matthieu 18.18 Jésus annonce que chacun des apôtres aurait le pouvoir de "lier et délier". Ce pouvoir est celui qui provient de l'autorité des

apôtres ; autorité qui provient des révélations de la volonté divine qu'ils reçurent selon la décision de celui qui règne aux cieux.

Les apôtres n'ont jamais déterminé une question doctrinale ou de vérité de leur propre chef. Ils ne firent que révéler sur la terre ce qui avait déjà été décidé dans les cieux. Ils enseignèrent avec un plein accord cette révélation de Dieu. Le pouvoir miraculeux et révélateur de Dieu était parmi eux. Le Seigneur révéla les mêmes vérités à chacun de ces hommes.

La promesse que fait Jésus et qui concerne "deux ou trois ... assemblés en mon nom" ne se réfère pas à un groupe de disciples réunis pour le culte, comme on l'a souvent pensé. Cette promesse évoque les apôtres qui ont été rassemblés (pour œuvrer sous la supervision de l'Esprit) dans le nom (par l'autorité) de Jésus Christ et se réfère à l'œuvre qui devait consister à enseigner l'Évangile. Son autorité serait avec eux et les conduirait à être tous en plein accord dans la vérité.

S'il existait la moindre contradiction dans leur enseignement, cela voudrait dire qu'au moins l'un d'entre eux se serait éloigné de l'enseignement que Dieu leur révélerait. Il ne peut y avoir de contradictions dans la vérité. La Parole de Dieu est la vérité (Jn 17.17) et cette vérité seule a le pouvoir de sanctifier les hommes. Ainsi, les apôtres et rédacteurs inspirés du Nouveau Testament n'ont pas reçu ou transmis des enseignements contradictoires.

Ceux qui, de nos jours, prétendent détenir le pouvoir d'opérer des miracles présentent des enseignements contradictoires. Cela montre qu'ils n'enseignent pas tous la vérité. De toute évidence, ils ne peuvent pas tous être les porte-paroles de la vérité. Certains d'entre eux, pour le moins, enseignent l'erreur et ces derniers ne peuvent pas avoir reçu de Dieu le pouvoir d'opérer des miracles. Dieu n'accorde pas un tel pouvoir à ceux qui enseignent l'erreur.

Nombreux sont ceux qui de nos jours prétendent être "remplis du Saint-Esprit" et dont les enseignements contredisent, pourtant, les enseignements les plus clairs de l'Écriture. Leurs doctrines sont parfois en opposition directe avec celles qu'enseigne le Seigneur. Dieu n'accorde pas de tels pouvoirs à ceux qui contredisent sa Parole. Il suffit de tester les enseignements de ceux qui prétendent opérer des miracles de nos

jours pour savoir s'ils sont ou non de Dieu. Lorsque nous constatons que ces enseignements ne viennent pas de la Bible, du livre divin, alors nous pouvons en conclure que les miracles qu'ils prétendent accomplir ne sont pas non plus d'origine divine. Ce n'est pas plus compliqué que cela ! Si de tels individus accomplissent des prodiges ayant toute l'apparence du surnaturel nous pouvons en conclure qu'ils les accomplissent par la puissance de Satan (2 Th 2.8-10). Satan est le seul qui soit capable de tromper les hommes au moyen de "signes et prodiges mensongers". Dieu ne peut lui-même appuyer l'erreur. C'est le diable qui agit de la sorte puisqu'il est menteur depuis le commencement, le père du mensonge (Jn 8.44).

### **Les miracles les aidaient dans l'enseignement**

Il y avait neuf dons miraculeux dans l'Église au temps des apôtres (1 Co 12.8-10). Ces dons étaient la sagesse, la connaissance, la foi, le don de guérisons, le don d'opérer des miracles, la prophétie, le discernement des esprits, les langues, l'interprétation des langues. Nous constatons que six de ces dons ont un rapport avec l'enseignement de la Parole de Dieu. Il importe de ne pas négliger ce fait. Avec l'instauration du royaume du Messie, les dons de la foi, des guérisons et d'opérer des miracles n'avaient, par rapport aux autres dons, qu'une incidence indirecte sur l'œuvre essentielle qui consistait à faire connaître les enseignements révélés par Dieu.

1) "Une parole de sagesse" était le don de savoir comment appliquer les vérités révélées dans différentes situations de la vie.

2) "Une parole de connaissance" était le don qui permettait d'affirmer avec précision les vérités doctrinales.

3) Le don de "la foi" était un don du Saint-Esprit par lequel des croyants pouvaient agir d'une manière surnaturelle. Jésus parle de ce don lorsqu'il guérit le jeune démoniaque (Mt 17.14-21) et lorsqu'il maudit le figuier (Mt 21.18-21). Cette "foi" était un don miraculeux et non pas la foi qui est produite par l'accueil de la Parole de Dieu (Rm 10.17).

4) Les dons "de guérisons" permettaient à ceux qui les détenaient de neutraliser les effets de la maladie.

5) Le don "d'opérer des miracles" permettait,

par exemple, de ressusciter les morts (Ac 9.36–42) ou de rendre aveugle un adversaire de la vérité (Ac 13.8–11).

6) La “prophétie” consistait à pouvoir recevoir des vérités inspirées de Dieu ou à parler “pour Dieu”, à être son “porte-parole”. En grec le mot “prophète” est formé du préfixe qui signifie “pour” et du verbe “parler” : donc le prophète est celui qui parle pour Dieu.

7) Le “discernement des esprits” était un don grâce auquel des croyants pouvaient savoir si quelqu’un était vraiment inspiré de Dieu lorsqu’il prétendait l’être. Ceux qui avaient ce don de discernement avaient donc la capacité d’origine surnaturelle qui leur permettait de connaître la source de l’autorité — le Saint-Esprit ou le diable — d’une parole. Ce don était très utile dans les premières Églises en l’absence des apôtres. Les premières Églises ne disposaient pas des écrits du Nouveau Testament pour évaluer les enseignants et, par conséquent, certains croyants possédaient ce don particulièrement nécessaire dans ce cas.

8) Les “diverses sortes de langues” étaient des langues étrangères que certains croyants pouvaient parler sans même les avoir étudiées ou apprises. Tout au début de l’Église les apôtres avaient reçu ce don (Ac 2.4). Il s’agissait de langues qui n’étaient pas parlées en Palestine et les auditeurs dirent : “Comment les entendons-nous parler dans notre propre langue maternelle ?” (Ac 2.8).

9) “L’interprétation des langues” était le don qui consistait à pouvoir traduire le sens de ce qui était dit dans les langues étrangères afin que les personnes puissent prendre connaissance de ces traductions. Par exemple, une assemblée à Ephèse pouvait être composée de chrétiens parlant uniquement le grec et d’autres qui ne parlaient que l’hébreu. Si un prédicateur parlait en grec le croyant ayant le don d’interpréter pouvait traduire ses paroles en hébreu pour ceux qui ne comprenaient pas le grec.

Ces dons et l’ensemble des miracles du Nouveau Testament ne pouvaient pas procurer le pardon des péchés et ceux qui possédaient ces dons n’étaient pas, par ce fait, assurés du pardon de leurs péchés. La possession de ces dons ne constituait pas la naissance, l’entrée, dans le royaume de Dieu. Ces dons et miracles n’avaient qu’un but essentiel qui était de per-

mettre l’enseignement de la Parole de Dieu et de confirmer l’origine divine de cette Parole.

### LA RAISON D’ÊTRE DES MIRACLES VOIT A TRAVERS LE LIVRE DES ACTES

Dans le récit des Actes nous voyons comment Dieu a confirmé sa Parole à travers l’œuvre des apôtres. Ces derniers se mirent à l’œuvre avec la puissance du Saint-Esprit. Ils prêchèrent les vérités nouvelles révélées par Dieu et opérant des signes, des prodiges et des miracles qui prouvaient qu’ils parlaient par l’autorité du Seigneur Jésus.

Les apôtres accomplirent des miracles au jour de la Pentecôte qui inaugurait l’annonce de l’Évangile dans toute sa plénitude et l’appel à se repentir et à recevoir le baptême (Ac 2.4–11, 36, 41). A ce point du récit, Luc parle uniquement des apôtres comme opérant des miracles car ils n’avaient pas encore imposé les mains à d’autres croyants pour qu’ils reçoivent à leur tour ces dons d’opérer des miracles. Pierre guérit un boiteux et enseigna dans le temple au portique de Salomon (Ac 3.7–10 ; 4.14).

Plus tard des guérisons furent opérées au milieu du peuple par les apôtres ; on a pu ainsi constater les pouvoirs que Dieu avait accordés à ces hommes (Ac 5.12–16). Beaucoup de gens crurent et furent adjoints à l’Église (v. 14). Etienne prêcha puissamment et son enseignement fut confirmé par les miracles qu’il opéra (Ac 6.8). Il avait reçu l’imposition des mains des apôtres et le pouvoir de faire des miracles (v. 6). Des foules crurent à la prédication de Philippe “en apprenant et voyant les miracles qu’il faisait” (Ac 8.6).

Pierre ressuscita Dorcas et “beaucoup crurent au Seigneur” (Ac 9.42). Puis, il se rendit à la maison de Corneille. Deux miracles lui montrèrent la nécessité de cette visite. Il eut la vision d’un objet semblable à une grande nappe qui descendait du ciel et dans laquelle se trouvait toutes sortes d’animaux que Pierre devait tuer et manger (Ac 10.9–16). Puis l’Esprit parla à Pierre et lui dit d’accompagner les trois serviteurs envoyés par Corneille (Ac 10.17–20). Ces deux miracles sont exceptionnels puisqu’ils confirmèrent à un apôtre la volonté de Dieu. Habituellement, les miracles confirmaient plutôt la Parole qui était annoncée aux incroyants.

Ce récit rapporte en outre un miracle tout à fait inhabituel et qui n'eut lieu qu'une seule fois. Dieu voulut confirmer sa volonté à Pierre et ses compagnons et, dans ce but, envoya le Saint-Esprit sur Corneille et sa famille. Sous l'action du Saint-Esprit ils se mirent à "parler en langues et exalter Dieu" (Ac 10.44-46). Ce miracle se produisit alors qu'ils n'étaient pas encore des chrétiens. On constate avec surprise qu'ils n'étaient pas encore chrétiens et n'avaient pas encore entendu l'Évangile de Jésus Fils de Dieu, mais que Dieu agit quand même sur eux pour accomplir ce qu'il voulait. Les Juifs qui étaient présents en cette occasion et qui conservaient des préjugés à l'égard des païens devaient comprendre que l'Évangile était aussi destiné aux païens, lesquels devaient aussi recevoir le baptême et faire partie de la communion fraternelle en Christ. Pour ce faire, Dieu utilisa un miracle par lequel il confirma sa parole au bénéfice d'incroyants et d'apôtres du Christ.

Au début de son premier voyage missionnaire, l'apôtre Paul rendit aveugle Elymas parce que celui-ci s'opposait à la prédication de l'Évangile. Actes 13.12 rapporte comment "le proconsul vit ce qui était arrivé, il crut, vivement frappé de la doctrine du Seigneur" (Ac 8.6). Ainsi, par ce miracle Dieu confirma sa Parole.

Paul souleva l'opposition dans la ville de Philippe lorsqu'il chassa un mauvais esprit d'une servante qui pratiquait la divination. Paul et Silas furent jetés en prison lorsque les maîtres de la servante virent qu'on portait atteinte aux gains acquis par leur servante. A travers cet emprisonnement ils eurent l'occasion d'enseigner le geôlier et sa famille (Ac 16.16-34). Dieu fit intervenir miraculeusement un tremblement de terre qui ouvrit les portes de la prison. Les événements extraordinaires qui se produisirent ensuite persuadèrent le geôlier qu'il devait écouter Paul et Silas.

Au cours de son troisième voyage missionnaire, Paul eut à Ephèse de merveilleuses occasions pour enseigner suite aux miracles qu'il accomplit. Nombreux furent ceux qui répondirent favorablement à l'Évangile malgré la réaction d'esprits sous l'influence de Satan (Ac 19.11-20). La Parole de Dieu croissa et fut victorieuse (v. 20) grâce aux miracles que Dieu accomplissait par les mains de Paul. La Parole avait ainsi un impact sur des multitudes de gens.

Les habitants d'Ephèse étaient prêts à écouter l'apôtre et à répondre favorablement à ce qu'il enseignait. Ces miracles étaient, pour eux, une confirmation de la Parole. Ainsi, nous constatons que les miracles étaient liés à la révélation de la vérité.

Face aux effets qu'ils produisirent, nul ne mit en question le caractère véritablement miraculeux de ces miracles. Ces derniers prouvaient que les apôtres et leurs compagnons agissaient sous l'influence de Dieu et que leurs paroles venaient de Dieu. Les miracles confirmèrent la Parole et démontrèrent la véracité de ceux qui l'enseignaient. Cependant, aucun de ces miracles n'eut pour but de pardonner les péchés ; aucun de ces miracles ne put faire naître un homme de nouveau. Ceux qui reçurent le pouvoir de faire des miracles ne devinrent pas chrétiens par ce don.

Chacun des apôtres possédait l'ensemble des neuf dons miraculeux mentionnés précédemment<sup>2</sup>. En outre, les apôtres avaient la capacité d'imposer les mains sur d'autres et de communiquer ainsi les mêmes dons miraculeux (Ac 8.14-17). Par exemple, les apôtres à Jérusalem envoyèrent Pierre et Jean pour communiquer ces dons en Samarie, bien que Philippe s'y trouvait déjà. Ce dernier pouvait lui aussi accomplir des miracles ; toutefois il n'était pas apôtre, de sorte qu'il ne pouvait pas communiquer des dons à d'autres. Simon, qui venait de se convertir, vit que les apôtres pouvaient transmettre le pouvoir de faire des miracles et il voulut acheter ce pouvoir. Mais Pierre lui déclara qu'il n'avait aucune part dans cette œuvre de Dieu (il n'était pas un apôtre) et l'exhorta à se repentir de sa mauvaise pensée et de sa cupidité (Ac 8.18-24).

L'existence des neuf dons miraculeux montre comment Dieu voulait faire connaître toute sa volonté aux premières Eglises et les protéger de l'erreur. Lorsqu'il n'y avait pas d'apôtre présent dans une Eglise, à l'instar de l'Eglise de Corinthe lorsque Paul eût quitté cette ville, il fallait que ces dons et l'inspiration divine soient accordés à

---

<sup>2</sup> Les textes montrent que chacun des apôtres possédait l'ensemble des neuf dons spirituels. Paul écrit qu'il possédait "les signes distinctifs de l'apôtre" qui prouvaient qu'il était lui aussi un apôtre au même titre que les autres (2 Co 12.11-12). Ces neuf dons étaient présents dans l'Eglise de Corinthe (1 Co 12.7-11) et Paul était le seul apôtre qui avait séjourné à Corinthe. C'est donc par cet apôtre que ces dons furent transmis à ces chrétiens.

certain membres de l'Église afin qu'ils puissent continuer à enseigner l'Évangile et protéger les chrétiens des erreurs. Ces Églises ne possédaient pas encore l'ensemble des écrits du Nouveau Testament.

De nos jours les Églises peuvent être édifiées et protégées de l'erreur grâce à la Parole écrite de Dieu. Cette Parole est complète et suffit amplement. Elle constitue la "foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes" (Jude 3). La Parole écrite n'existait pas encore du vivant de Paul et par conséquent, ces dons de l'Esprit servaient à l'édification et à la protection des premières assemblées locales. Les apôtres ont laissé dans les assemblées des croyants qui pouvaient exercer ces neuf dons. Ils étaient répartis parmi certains membres (1 Co 12.7, 11). Personne, hormis les apôtres, ne détenait l'ensemble de ces dons ; les chrétiens ne détenaient pas tous de tels dons (1 Co 12.29–30).

### LA RAISON D'ÊTRE DES MIRACLES A ÉTÉ ACCOMPLIE

Lorsque la révélation de Dieu fut confirmée elle n'eut plus besoin d'être à nouveau confirmée. Les signes accordés par Dieu accomplirent la tâche qui consistait à confirmer la parole des apôtres (Mc 16.20). Cette parole est la vérité et a été confirmée, qu'il s'agisse de leur parole orale ou rapportée par écrit.

L'Église n'a donc plus d'utilité pour ces dons miraculeux. Le but de ces signes — la confirmation de la Parole — a été réalisé. Cette confirmation a entraîné une disparition progressive du don d'opérer des miracles. Ceux qui de nos jours prétendent parler toujours en langues ou accomplir des miracles, ressemblent à ces Juifs qui étaient incrédules au temps de Jésus et qui voulaient rester avec la loi alors qu'elle était dépassée (Hé 8.13), ayant accompli son but (Lc 24.44–45). De même, ceux qui recherchent ces dons miraculeux de nos jours veulent revenir à un temps et à des œuvres qui ont déjà accompli leur but. L'apôtre Paul lui-même avait d'ailleurs prédit que les dons miraculeux cesseraient une fois venue la révélation complète de toute la volonté de Dieu : 1 Corinthiens 13.8–10.

Les apôtres avaient seuls la capacité de communiquer le pouvoir d'opérer des miracles. De nos jours, il n'y a plus d'apôtres. A deux reprises, en Actes 2 et 10 des pouvoirs miraculeux

furent accordés sans l'intervention d'un apôtre. Mais Pierre dit qu'il s'agit, dans les deux occasions, du "même don" (Ac 11.17) ; il s'agit, en ces deux occasions, du baptême du Saint-Esprit (Mt 3.11 ; Ac 11.15–17). Ce baptême n'était pas destiné à sauver ceux qui l'avaient reçu, à leur procurer le pardon des péchés ou à faire d'eux des chrétiens. Le baptême du Saint-Esprit avait une toute autre raison d'être : il fut l'accomplissement de la promesse du Seigneur selon laquelle les apôtres recevraient une puissance ; il fut une démonstration accordée aux Juifs selon laquelle les païens avaient aussi part à l'héritage d'Israël en raison de l'union avec Jésus-Christ. En ces deux occasions le baptême du Saint-Esprit constitue un moment significatif dans l'histoire du dessein de Dieu.

Ainsi, trois raisons fondamentales permettent de dire que Dieu n'accorde plus de dons miraculeux de nos jours : 1) la finalité de ces dons miraculeux a été atteinte et a cessé d'exister. 2) Ces miracles devaient cesser lorsque la révélation de l'Évangile du Christ serait complète ; cette révélation fut complétée, comme dans le cas de Paul, à travers la prédication inspirée. 3) Les croyants ne peuvent plus recevoir ces neuf dons puisque les apôtres qui les communiquaient par l'imposition des mains sont décédés.

### CONCLUSION

La Parole de Dieu est la seule chose qui puisse libérer les hommes de l'esclavage du péché (Jn 8.31–32). Le livre des Actes est le seul livre où l'on voit comment les hommes reçurent l'enseignement de la vérité, comment des miracles furent accomplis par la puissance pour les amener à croire cette vérité et comment ils purent recevoir la grâce de Dieu en obéissant à la vérité. ◆

### IL FAUT AGIR

"Il faut agir. Il faut conduire, suivre ou quitter la route."

"Tu ne parviendras jamais en haut d'une colline en la contemplant."

"L'échec n'est pas la pire des choses en ce monde. La pire des choses est de n'avoir pas essayé."

"Agir sans réfléchir revient à tirer sans viser."